Image not found or type unknown

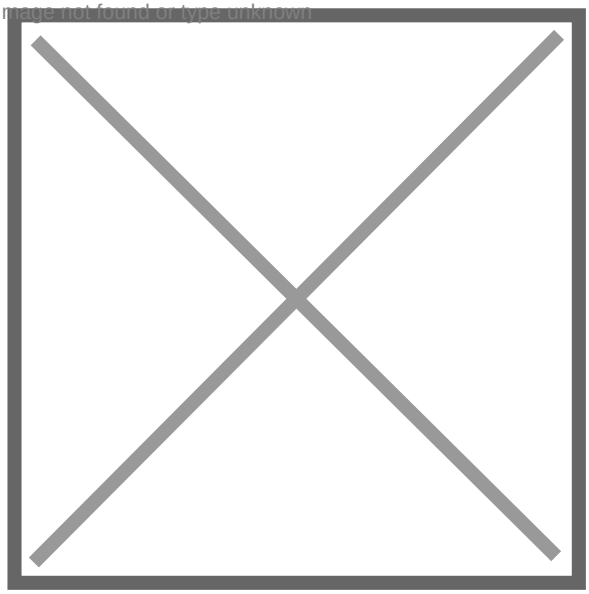

Annulation du permis 1 an avant de le repasser

Par **JJ27**, le **04/09/2008** à **17:53**

BONJOUR G U UNE ANNULATION POUR SOLDE DE POINT NUL ALORS QUE JE POSSEDER 1 PERMIS PROBATOIR ET CELA FAIT 2 ANNULATIONS EN MOI DE 5 ANS ESQUE CELA JUSTIFI QUE LA PREFECTURE M'INTERDISE DE LE REPASSER AVANT 1 ANS AU LIEU DE 6 MOIS MERCI

Par **Tisuisse**, le **05/09/2008** à **10:21**

Merci de ne pas écrire en SMS ni en majuscule : ce sera plus compréhensif pour tous.

Je n'ai pas bien saisi votre problème de 2 annulations de permis. En fait, pour l'un, c'est une invalidation du permis pour solde de points nuls, mais pour l'autre ? Quelles sont les infractions que vous avez commises qui ont entraînées les retraits de points et donc ces "annulations" ? Votre réponse va nous permettre d'y voir plus clair et de mieux vous orienter.

Par **JJ27**, le **05/09/2008** à **16:21**

j'ai commis un refus d'optemperer alors que mon permis ete probatoire. au tribunal je n'ai pas eu de suspention de permis de conduire, ni d'annulation, mais on m'a retirer 6 points et maintenant je dois attendre 1an avant de tout repasser.cela est il normal?

Par **Tisuisse**, le **05/09/2008** à **18:46**

Toujours pas compris comment les choses s'enchaînent. Merci de me donner l'historique des infractions, le type d'infraction commise et les sanctions qui ont suivies pour chacune d'elle, de la plus ancienne à la plus récente. (non, non, ici ce n'est pas "Qui veut gagner des millions" avec Jean-Pierre Foucault ! mais qui veut sauver son permis avec experatoo).

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2008** à **13:57**

Bonjour

seul le tribunal peut ordonner l'interdiction de repasser les épreuves du permis de conduire pour plus de 6 mois.

Par conséquent vous pourrez repasser les épreuves du permis après un délai de 6 mois à partir du moment où le jugement est devenu définitif (après le délai d'appel)

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés